

LE VÉRIDIQUE.

(DICERE VERUM QUID VETAT ?)

Du 6 VENTOSE, an 4 de la République Française. (Jeudi 25 FÉVRIER 1796 v. st.)

D'als de la fête donnée à Clairfayt — Nouv. aux assassins commis par les chouans dans les environs de Caen, et dans le département de la ci-devant Normandie. — Situation très-satisfaisante de la Vendée. — Proclamation du général en chef Hoche, aux habitans du département de la Vendée. — Jugement des septembriseurs fixé au 16 de ce mois. — Arrestation du citoyen Langlois, président de la section de Bon-Conseil, lors des dernières assemblées primaires. — Continuation de la discussion sur la restitution des finances. — Projets et discours de Baudin et de Gayvernon.

Le prix de ce journal et de 250 liv. par mois, ou de 9 liv. en numéraire pour 3 mois. On souscrit à Paris, rue d'Antin, n°. 928.

Cours des changes du 5 vent. e.

Amsterdam	Esp.	56 $\frac{1}{2}$
Bâle		1 $\frac{1}{2}$
Hambourg		186 ^h
Gènes		93
Livourne		93
Espagne		12
Marc d'argent, en barre		45 10
Or fin, l'once		95
Argent monnoyé		
Pièce d'or	7400.7700	7850
Inscription sur le grand livre		200
Receptions sur l'emp. forcé		36 à 40 p.

NOUVELLES DIVERSES.

ALLEMAGNE.

Extrait d'une lettre de Vienne, du 2 février.

Il est décidé que nos armées sur le Rhin formeront dans les premiers jours de mars, un total de deux cent mille hommes. Ces forces agiront offensivement, du moment où les circonstances le permettront; et l'on doit se promettre d'autant plus de succès de leurs efforts, qu'ils seront secondés par les paysans armés de la rive droite du Rhin, qui ont reconnu l'éminence du danger qui les menace, si l'ennemi faisoit de nouveaux progrès.

Il arrive journellement de la Hongrie, de la Bohême et de la Moravie, des voitures remplies de cavaliers et de dames, qui viennent voir et admirer, la princesse royale de France. Le 29, fête de St. François de Sales, son altesse royale se rendit au couvent de la Visitation, et y assista au service divin. Cette princesse porte le deuil;

quoiqu'elle sorte assez souvent, elle n'a pas encore paru, et qu'elle s'appelle en public, ni à aucun spectacle.

Détails sur la fête donnée à M. le comte de Clairfayt.

Le 30, à 9 heures du soir, après la comédie du théâtre du faubourg de Wieden, le nombreux orchestre de ce spectacle se rendit dans la cour de la maison de M. le maréchal, où étoit déjà la musique de la chapelle du prince de Schwarzenberg; et à 10 heures on commença une magnifique sérénade instrumentale et vocale; elle dura jusqu'à minuit. Toutes les fenêtres de la maison étoient illuminées, et le pavillon du milieu, qu'habite M. de Clairfayt, étoit éclairé par une grande quantité de bougies. L'entrée des appartemens étoit libre à un chacun. Le maréchal les parcourait sans cesse, et enchantoit les nombreux spectateurs par sa politesse et son affabilité. Un chœur de jeunes garçons et de jeunes filles, des habitans les plus notables, vint lui présenter une couronne de laurier, posée sur un coussin où son nom étoit brodé en or, et l'enrouèrent de pots de fleurs, après lui avoir fait une petite harangue des plus touchantes. Le héros embrassa deux de ces enfans qui avoient porté la parole, en leur disant: *Ah! mes chers enfans* . . . Les larmes l'empêchèrent d'en dire davantage. La musique exécuta ensuite une belle cantate, composée par un de nos meilleurs musiciens. à la fin de chaque couplet, l'air retentissoit des cris de vive Clairfayt. Jamais l'on a vu une joie plus universelle et plus prononcée.

Le 31, à dix heures, M. le maréchal, précédé d'un nombreux cortège qui étoit allé le chercher, se rendit à l'église paroissiale du St-Auge-Gardien, qui est la sienne, et y assista à un *TE DEUM*, suivi d'une messe solennelle, chantée avec une musique choisie. Trois cents hommes de l'artillerie bourgeoise, avec leur bande de haut-bois, parodoient devant l'église; le maréchal alla les saluer chacun en particulier. L'affluence étoit extrême, et les cris de joie se succédoient sans interruption. M. le comte de Clairfayt se rendit ensuite chez le général de cavalerie, prince de Waldeck, où il dîna à une table de 50 couverts. Le soir, son excellence assista à un grand souper, suivi d'un bal, chez le prince régnant d'Esthazy. Ces journées furent marquées par la joie la plus pure. Heureux les peuples qui

savent reconnoître et révérer la vertu et les talens ! Heureux les souverains à qui leurs sujets donnent une nouvelle preuve d'amour et de reconnaissance, en honorant les hommes dont les services signalés attestent la sagesse de leur choix !

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARMÉE DES CÔTES DE L'Océan.

Aux habitans du département de la Vendée.

Au quartier général d'Angers, le 12 pluviôse.

Après avoir juré, à la face du dieu que vous adorez, qu'ils ne porteroient plus les armes contre la république, vos lâches chefs oubliant tout-à-coup et la foi des sermens et ce qu'ils devoient à la patrie éplorée, ont repris le cours de leurs forfaits, et enseigné leur trahison en provoquant parmi vous la rébellion et l'assassinat. Vous étiez redevenus paisibles ; le droit de propriété, de sûreté vous étoit garanti par nous même. Déjà nous vous voyions retourner à vos travaux champêtres. La république, aussi généreuse que grande, avoit, par le pardon que le fort doit au faible, cherché à arracher le sang, qui depuis si long-temps arrose ces malheureuses contrées. Comment voulez-vous recourir à ses bienfaits ! est-ce en égorgeant impitoyablement de nouveaux enfans ?

Pensez-vous, qu'avidés de sang, nous allions venger des assassinats par des assassinats ? Pensez-vous qu'en conduisant les républicains contre ceux d'entre vous qui sont armés, je vais commander le meurtre et le pillage ? Non. Les vrais républicains ne commettent pas de cruautés. Ces mêmes soldats qui font fuir leurs lâches ennemis et les vôtres, viennent vous donner le baiser de paix, vous arracher à la tyrannie et non vous égorger. Vieillards, femmes, enfans, si telle est la force du crime et de l'ignorance, que vous ayez perdu tout ascendant sur l'esprit des hommes qui veulent nous combattre ; si la raison ne peut rien sur leur âme endurcie, ne fuyez pas. Repârissez vos chaumières, priez Dieu, et labourez vos champs, vous trouverez en nous des protecteurs aussi zélés que les brigands trouveront d'ennemis acharnés à les combattre.

Oui, ceux d'entre vous qui ne sont conduits que par la terreur, voudroient jouir en paix du fruit de leurs travaux. Ce peuple si doux, si bon, si hospitalier, ne peut devenir un peuple de tigres. Il est de vos chefs mêmes qui, détestant l'ambition, la cruauté, la perfidie de votre implacable ennemi (Stofflet) voudroient en être débarrassés.... Tous les hommes ne sont pas doués d'un grand caractère. Ceux-là qui ne savent ou ne peuvent pas faire justice d'un scélérat, restent paisibles dans le sein de leur patrie, qu'ils redevenant entièrement citoyens français ; nous ne leur demandons que le sacrifice de l'arme dont ils se sont servis contre nous.

Ces flétrissures espérances, dont on berçoit les plus crédules d'entre vous, que sont-elles devenues ? Où sont ces barbares émigrés, ces féroces anglais, également ennemis de la nation française ? Ils nous ont, par leur fuite, arraché un triomphe certain. Ces secours annoncés avec tant de pompe, à quoi se réduisent-ils ?.... Mais, laissons ces cauchemars cacher leur honte, leur lâcheté dans les tavernes de Londres, unique moyen qui leur reste de se soustraire à l'Europe qui les méprise, et à leurs très-repentans créanciers.

Quel a donc été le projet des Stofflet, des Barnier, des

émigrés, en essayant de vous réinsurger ? Pourriez-vous en douter, bons habitans ? Ces montres, n'ayant ni patrie, ni propriétés, ont été jaloux du bonheur dont vous jouissez depuis notre réconciliation.

Ils se sent dit dans les accès de leur rage : « Ruinons ce pays, qu'il n'offre plus à l'œil qu'un monceau de cendres. » Lorsque la mort, notre divinité protectrice, aura moissonné ses meilleurs habitans, nous l'abandonnerons, NOUS IRONS CHERCHER, PARMI LES CHOUANS, LES BAINS DE SANG QUI DÉSORMAIS PEUVENT ASSURER NOTRE REPOS. Et vous pourriez secourir ces affreux projets ? Oh non ! ainsi que plusieurs de vous l'ont déjà fait, vous n'obéirez pas à la voix de vos assassins ? Venez parmi nous, venez dans nos bras, ils vous sont ouverts ; venez y chercher un asyle contre la tyrannie et ses proscriptions.

Je vous le repète, habitans des campagnes, posez les armes ; reprenez votre caractère naturel, rebatissez vos hameaux, soyez paisibles. Vous devez sentir que la pitié même a ses bornes, et que quiconque vous parle aujourd'hui avec amitié et franchise, saura demain vous faire repentir de votre endurcissement, et vous faire supporter toutes les charges et les fléaux, suites cruelles, mais nécessaires, des dissensions intestines, si, vous laissant séduire par la voix des scélérats, qui cherchent à s'enrichir de vos dépouilles et à satisfaire leur ambition par votre secours, vous voulez recommencer une guerre qui vous a déjà été si funeste.

Le général en chef de l'armée des côtes de l'Océan.

L. HOCHE.

BAYEUX, le 27 pluviôse.

Avant hier, la municipalité fut informée que huit scélérats avoient formé le projet de piller différentes maisons dans les communes de Rive et de Magy, et d'égoïser les propriétés ; elle sur qu'ils s'étoient associés des gens du pays, chargés de conduire ces brigands et de leur indiquer les maisons ; aussitôt elle envoya 25 hommes de la garde nationale, commandés par un chef expérimenté. Celui-ci, instruit de la marche de ces scélérats, plaça sa troupe dans différents bâtimens qui voisinoient la première maison où ils devoient se porter, de manière à former un feu croisé, et les envelopper ; à une heure de nuit, les chouans viennent frapper à la porte, et se mettent en devoir de l'abatire. Aussitôt une vive fusillade leur répond ; mais l'obscurité de la nuit empêcha de bien diriger les coups ; cependant, à peu de distance on trouva un de ces brigands, c'étoit un hussard couché par terre, et à la porte un sabre et deux chapeaux de paysans : on les suivit à la trace du sang ; mais on ne put rien découvrir. Quelque particularité ayant fait connaître que c'étoient des hussards, qui s'étoient échappés de l'hôpital militaire, ont y fut faire l'appel ; les complices ont été connus et arrêtés, et on s'occupe de leur jugement.

CAEN, le 29 pluviôse.

On vient d'égorger, cette nuit, l'agent de la commune d'Ouysireham, et différents fonctionnaires ont été assassinés ; les chouans se montrent avec hardiesse ; ils parcourent les campagnes au nombre de 60 et 80, et exercent le brigandage, le vol et l'assassinat avec une férocity dont on n'a pas d'exemple.

Le jugement des **septembriseurs**, suspendu par ordre du directoire exécutif, **aura** définitivement lieu, le 16 de ce mois. Tous les travailleurs des prisons, avec leurs chefs, paraîtront ensemble au tribunal. Leur nombre est de 47. On assure que Séa, ancien commissaire de police et ensuite juge de paix sous le règne de la tyrannie décembrivale, occupera le fauteuil redoutable. On ajoute même que Réal s'est engagé à être son défenseur officieux, malgré le serment qu'il a fait anciennement, de ne jamais défendre aucun septembriseur.

Le citoyen Isidore Langlois, qui présidoit la section du Bon-Conseil, à l'époque des dernières assemblées primaires et dont nous avons publié la défense dans un de nos numéros, a été arrêté et conduit à la maison du Plessis.

En parlant des assignats, il est assez curieux d'observer qu'un émigré français essayoit de prouver, dans un pamphlet imprimé à Londres, que plus ce papier-monnaie perdrait, et plus la république seroit près de sa chute. M. de Calonne vient de lui répondre qu'il étoit prouvé, au contraire, que plus les assignats perdent, et plus l'état gagne, puisque la perte ne tombe que sur une valeur fictive, tandis que l'hypothèque, qui est la valeur réelle, reste toujours dans son entier.

Les chouans commettent toujours des cruautés inouïes dans les départemens de la ci-devant Normandie.

A Courmeny, département de l'Orne, après un combat opiniâtre qui a coûté la vie à trois des leurs, parmi lesquels un émigré, ils se sont rendus maîtres du curé constitutionnel, patriote prononcé, électeur depuis 92 (vieux style), ont mis son corps en lambeaux et l'ont livré aux flammes.

Dans le ci-devant district de Domfront, même département, un tambour allant rejoindre ses drapeaux, a été rencontré par eux.... Ils lui ont coupé les poignets et les ont mis dans ses poches, en lui disant : à présent, vas-t-en battre du tambour.

Dans le même district, ils ont pendu plusieurs volontaires par les pieds; il en est même à qui ils ont arraché les yeux avec des tire-boires.

A Pontidor, ci-devant district d'Alençon, ils se sont transportés de nuit chez un patriote pour l'assassiner; furieux de ne le pas trouver, ils ont mis le feu au lit d'une jeune fille qu'ils ont contrainte de rester couchée, pour lui faire déclarer où celui pour qui ils étoient venus s'étoit réfugié.

A Cuissey, canton d'Alençon, les deux filles d'un officier municipal qu'ils avoient juré de poignarder, ont été les victimes de leurs brutales passions.... Ils les ont traîné au pied de l'arbre de la liberté, et là....

E péon; que les forces que le gouvernement a prêtées dans ces départemens, auront bientôt réduit ces horribles brigands.

Mais si la chouannerie étend maintenant ses ravages dans ces départemens, la situation de la Vendée est faite pour rassurer. Tout ce qu'on a dit des massacres et des pillages qui la désoloient encore, paroît dénué de vérité. On trouve

dans une feuille un tableau très-circostancié de cette contrée trop long-temps le théâtre d'une guerre affreuse, mais qui commence à respirer. En voici quelques traits :

Charette et Sapineau, lorsqu'ils reprirent les armes, séduits par l'argent et les promesses des Anglais, parvinrent à entraîner les trop crédules habitans de leurs cantons; mais bientôt ceux-ci les ont abandonnés, et se sont soumis sans une grande résistance à ce que le gouvernement exigeoit d'eux. Ils ont même fortement accusé leurs chefs d'être la cause des derniers malheurs qu'a entraînés cette nouvelle et fatale rébellion. Aussi sont-ils errans et ne jouissent-ils plus d'aucune prépondérance et d'aucune confiance parmi eux.

Si fillet, après avoir paru plus long-temps fidèle à ses engagements, vient récemment de les rompre. Il paroît également s'être laissé entraîner par les promesses perfides et l'or des Anglais; la preuve, c'est qu'on en trouva beaucoup chez lui, lorsqu'on manqua de le saisir, et qu'on s'empara de sa croix de Saint-Louis et de son brevet, etc.

Mais il s'est bien abasé sur les dispositions des habitans du pays, qui ne se sont pas empressés de céder à ses proclamations insidieuses, et de reprendre les armes; au contraire, ils ont formellement annoncé la ferme résolution de ne plus guerroyer, de rester paisibles, de ne point épouser les querelles de quelques émigrés vagabonds et furieux, et de ne servir en aucune manière la funeste ambition de leurs chefs.

Déjà même plusieurs communes ont prouvé leur entière soumission au gouvernement républicain.

Pour les décider toutes à suivre promptement ce louable exemple, il faut que le gouvernement ne confie l'autorité militaire et civile qu'à des hommes sages, prudents, justes et guidés par l'humanité; mais qui sachent au besoin employer l'inflexible sévérité.

Il faut sur-tout ne pas brusquer des préjugés que le temps et la raison, joints à l'instruction, pourront détruire, sauf à prendre des précautions de rigueur contre quelques ministres turbulens et fatigues, également ennemis des hommes et de Dieu, de la patrie et des lois.

On ne pouvoit mettre à la tête de la force armée un homme plus propre à la bien diriger, que l'estimable et brave général Hoche, qui finira par être le sauveur de ces malheureuses contrées, s'il continue à employer les moyens militaires et politiques qu'il déploie tous les jours. Ajoutez-y les soins et le zèle infatigable qu'il met à rétablir sur-tout la discipline dans les troupes qu'il commande; discipline à laquelle nous engageons sérieusement tous les défenseurs de la patrie, et sans laquelle il leur seroit impossible de mériter les éloges du siècle et de la postérité.

Il se fait maintenant beaucoup de mariages où les officiers et les soldats républicains sont fêtés et bien reçus.

Toutes les terres sont en grande partie emblavées, et tout y promet une belle récolte. Les bestiaux y abondent dans toute la force du terme. La viande ne s'y vend que 4 sous la livre. Les fournisseurs pour Paris et les armées, pourroient y trouver de grandes ressources.

Les réfugiés rentrés dans leurs propriétés, y cultivent en paix ce sol trop long-temps ensanglanté, y vivent en bonne intelligence avec les autres habitans, qu'on avoit égarés.

Il ne reste que quelques centaines de brigands dispersés, et fuyans de toutes parts, composés d'émigrés, de mauvais prêtres, de déserteurs, et autres scélérats de cette espèce.

VARIÉTÉS.

L'esprit public est le grand levier du gouvernement, en même temps qu'il en est l'objet le plus précieux et le plus délicat, et celui qui le corrompt doit être bien coupable à nos yeux : l'esprit public se compose de l'opinion individuelle sur la chose et sur les personnes ; l'estime ou la mésestime publique qui en sont les résultats naturels, forment la récompense ou la punition de l'homme en place, et cette récompense est elle-même l'aliment et l'aiguillon des vertus civiles et morales. L'amour propre de l'individu s'associe avec l'orgueil du gouvernement, et cet orgueil mis en action par l'honneur, par l'amour de la gloire, par le sentiment de se conserver, opère la force et la gloire de la patrie. Il est donc bien affreux, le crime de celui, qui pour rompre les fils et les points de contact qui attachent les chaînons analogiques de ces relations diverses, flétrit les autorités et les personnes, substitue l'insolence au respect commandé par les lois, s'efforce de déverser le mépris et l'humiliation sur l'honnêteté et le devoir, oppose le ridicule et l'injure aux efforts de la vertu, et remplace le timbre public par la calomnie.

Je n'attaque point la liberté de la presse, je n'en dénonce pas même les abus ; je la défends ; au contraire, cette liberté, et je crois fermement qu'elle est essentielle à la liberté publique, à la langue des hommes libres et à toute espèce de tyrannie.....

J'attaque seulement le calomniateur qui attente à la propriété la plus sacrée, qui détruit l'émulation, décourage la vertu, paralyse les passions louables, comprime les élans du vrai patriotisme, assassine du même coup les hommes et la patrie.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence de THIBAudeau.

Séance du 5 ventôse.

Un membre, au nom d'une commission *ad hoc*, fait adopter un projet de résolution qui fixe à Lunéville le siège de l'administration du département de la Meurthe, et à Nancy les tribunaux civil et criminel.

La discussion recommence sur les finances, et le rétablissement du crédit des assignats.

Gyvernon, après des vues générales sur la nécessité de raviver l'esprit public et de faire concourir toutes les volontés au but salutaire de la régénération des finances, propose d'abord de détromper la nation sur cette calomnie, qu'on impute au conseil, de vouloir anéantir l'assignat, comme on prétait à la convention l'intention de rétablir la royauté, mais le 13 vendémiaire a prouvé le contraire ; et le directoire lui-même a accredité l'opinion de l'anéantissement des assignats, par les fausses mesures auxquelles il a été entraîné. L'opinant propose ensuite les mesures qu'il croit les plus efficaces pour rendre le crédit aux assignats.

Ces mesures sont : 1°. l'exécution de la loi qui assure un milliard de biens nationaux pour les défenseurs de la patrie ;

4

2°. De faire timbrer trois milliards d'assignats ;

3°. Les trois milliards seront hypothéqués sur une pareille valeur de biens nationaux.

4°. Sur ces trois milliards, deux seront affectés aux besoins du gouvernement, et enfermés, à cet effet, dans une caisse à trois clés.

5°. Le milliard restant servira à retirer de la circulation les assignats que l'emprunt forcé n'aura pu en faire sortir.

6°. Ceux qui refuseront de recevoir au prix les assignats timbrés seront poursuivis et punis comme traîtres à la patrie.

BOUDIN. Je ne présente point un plan de finances ; j'émettrai quelques idées simples et à portée de tous les bons esprits. Les assignats ont fondé la révolution ; sans eux il est impossible de la maintenir ; sans eux, l'agriculture et le commerce languissent. Vous avez annoncé que l'émission du papier monnaie ne passerait pas 40 milliards ; que l'emprunt forcé serait porté à 600 millions métallique, ou absorberait 40 milliards assignats, et ferait rentrer dans les caisses 100 millions valeur réelle.

Or, si tel est le résultat de l'emprunt forcé, il ne faut pas de grands efforts pour relever le crédit de l'assignat. Comment donc la commission n'a-t-elle fait entrer pour rien dans les spéculations, les produits de l'emprunt forcé, qui seuls doivent satisfaire à tous les besoins ? Je le dirai, parce que c'est une vérité : nulli in partem ne s'est refusé au paiement de l'emprunt forcé ; chacun s'est empressé de fournir son contingent, aussitôt que les erreurs qui s'étoient glissées dans la répartition ont été corrigées. C'est une grande réponse à opposer à ceux qui disent que l'esprit public est perverti. Mais malheur à vous, si vous ne profitez pas de cette bonne disposition des citoyens, vous discréditez vous-mêmes ; et sans le secours de personnes, la monnaie républicaine.

Je propose 1°. que la commission fasse demain son rapport sur le résultat connu de l'emprunt forcé ;

2°. Que cet emprunt ne soit fermé, que lorsqu'il aura produit 600 millions en numéraire ;

3°. Que les contribuables aient jusqu'au 15 germinal, la faculté de payer à 100 capitaux pour un.

4°. Que toute discussion soit ajournée jusqu'à la connoissance du résultat de l'emprunt forcé ;

5°. Que l'on procède sur-le-champ à la discussion de l'impôt en nature ;

6°. Que le corps législatif seul puisse apporter des modifications à l'emprunt forcé.

PLUSIEURS VOIX. Appuyé.

DAUCHY. J'annonce au conseil que depuis 4 à 5 jours seulement, le ministre a connoissance que 19 des anciens départemens ont satisfait à l'emprunt forcé. Dans 2 ou 3 jours, on aura les rôles de 50 à 60 départemens. L'assiette et le recouvrement ont par-tout éprouvé des lenteurs inséparables de ces sortes d'opérations ; et la rapidité des correspondances a été ralentie par les mauvais chemins ; ainsi, il est impossible que demain la commission fasse le rapport demandé par Baudin. Il ne peut être fait que dans 7 à 8 jours.

Après avoir entendu Thibaud, B. Broly et quelques autres membres, le conseil a ordonné le renvoi de toutes les propositions à sa commission des finances, et ajourné la discussion à demain.